

Getlink

Société européenne

37-39, rue de la Bienfaisance

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission
d'actions ou de diverses valeurs mobilières, réservée
aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 27 mai 2026 – 23^{ème} résolution

Getlink

Société européenne

37-39, rue de la Bienfaisance
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 27 mai 2026 – 23^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société Getlink S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, une émission (i) d'actions ordinaires de la Société ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettraient de réserver une augmentation du capital dans des conditions équivalentes), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 2 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu au paragraphe 1 de la 21^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2025.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de la ou des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration.

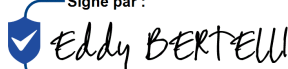
Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires, en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 avril 2026,

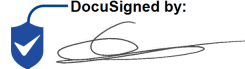
Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Signé par :

BC5405D916544D9...

Eddy BERTELLI

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

A4423D956066464...

Olivier BROISSAND